

RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le mardi 25 juin 2019

Rectorat

Division  
des examens  
et concours  
DEC

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Session de juin 2019 du DNB – décalage des dates d'épreuves

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a annoncé le report aux 1er et 2 juillet 2019 des épreuves écrites du DNB qui devaient se dérouler les 27 et 28 juin.

Cette décision a été prise pour garantir la sécurité des candidats alors que la France subit cette semaine un épisode caniculaire très sérieux, qui atteindra son paroxysme les jours initialement prévus pour les épreuves du DNB.

Ce report a pour conséquence de décaler dans le temps l'organisation du DNB. Vous trouverez, en pièce jointe, le calendrier des opérations mis à jour.

Les élèves seront convoqués à l'identique : même lieu d'épreuve, mêmes horaires des épreuves, seule la date étant modifiée. De nouvelles convocations des candidats seront mises à votre disposition dès aujourd'hui dans l'application Cyclades. Je vous remercie de mettre tout en œuvre pour assurer leur distribution aux candidats de vos établissements. Les candidats individuels et du CNED recevront pour leur part leur nouvelle convocation par messagerie électronique.

Les élèves qui se présenteront avec uniquement leur ancienne convocation seront néanmoins admis à composer.

Les conditions d'inscription à la session de remplacement du DNB seront assouplies. Les candidats qui, du fait d'un empêchement majeur (départs pour raisons familiales, séjours linguistiques ou tout autre motifs dument justifiés – exemple : copie des titres de transport, contrats de séjours), ne pourraient être présents les 1er et 2 juillet pourront demander à être inscrits à la session de septembre, sous réserve que les justificatifs soient produits à votre établissement au plus tard le 2 septembre. Vous assurerez la transmission des justificatifs à la DEC jusqu'au 3 septembre. Ces demandes seront étudiées avec bienveillance.

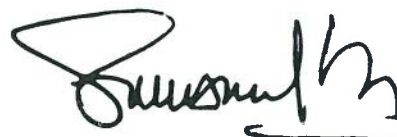
Vous veillerez à modifier les convocations concernant les surveillances des épreuves. Quant aux corrections, les enseignants seront informés par un courrier du changement des dates de correction et mes services leur feront parvenir de nouvelles convocations.

Les dispositions prises pour l'accueil des élèves qui ne passent pas le DNB sont laissées à l'appréciation des chefs d'établissement pour tenir compte des organisations locales.

Je vous remercie de votre collaboration dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Emmanuel ETHIS

Annexe : Nouveau calendrier des opérations



Dossier suivi par  
Dominique Houdus  
Gestionnaire 22  
02 23 06 79 33  
[ce.dec3-22@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-22@ac-rennes.fr)

Marie-Anne Rougé  
Gestionnaire 29  
02 23 06 79 31  
[ce.dec3-29@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-29@ac-rennes.fr)

Elisa Macron  
Gestionnaire 35  
02 23 06 79 32  
[ce.dec3-35@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-35@ac-rennes.fr)

Matthieu Devy  
Gestionnaire 56  
Chef de bureau  
02 23 06 79 30  
[ce.dec3@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3@ac-rennes.fr)

92 Rue d'Antrain  
CS 24209  
35042 Rennes  
cedex

Site internet  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

## **DNB JUIN 2019**

### **Nouveau calendrier des opérations**

- **le mardi 25 juin 2019** : mise à disposition des nouvelles convocations des élèves dans Cyclades.
  
- **les lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 juillet 2019** : épreuves écrites du DNB, pas de changement d'horaires
  - o français 1<sup>ère</sup> partie : lundi de 9h00 à 10h30 ;
  - o français 2<sup>ème</sup> partie : lundi de 10h45 à 12h15 ;
  - o mathématiques : lundi de 14h30 à 16h30 ;
  - o histoire et géographie, enseignement moral et civique : mardi de 9h00 à 11h00 ;
  - o sciences (physique-chimie et sciences de la vie et de la terre) : mardi de 13h30 à 14h30 ;
  - o langue vivante étrangère (candidats individuels) : mardi de 15h00 à 16h30.
  
- **dès la fin des épreuves** : transport des copies vers les centres de corrections (vous recevrez de nouvelles consignes pour les copies des candidats en langue régionale bretonne et les langues spécifiques).
  
- **les mardi 2 et mercredi 3 juillet** : réunions d'entente.
  
- **les jeudi 4 et vendredi 5 juillet (matin)** : corrections des épreuves écrites.
  
  
- **jeudi 11 juillet 2019** : jury académique du DNB.
  
- **jeudi 11 juillet 2019, à partir de 18 heures** : publication des résultats.
  
  
- **lundi 16 et mardi 17 septembre 2019** : session de remplacement du DNB
  
  
- **à partir d'aujourd'hui et jusqu'au lundi 2 septembre** : les familles envoient leur demande d'inscription à la session de septembre accompagnée des justificatifs attestant des raisons de l'absence de leur enfant à la session de juin.
  
  
- **A partir d'aujourd'hui et jusqu'au mardi 3 septembre** : transmission des justificatifs à la DEC via l'adresse mail du gestionnaire de votre département\*.

\* dpt 22 : [ce.dec3-22@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-22@ac-rennes.fr) ; dpt 29 : [ce.dec3-29@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-29@ac-rennes.fr) ;  
dpt 35 : [ce.dec3-35@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3-35@ac-rennes.fr) ; dpt 56 : [ce.dec3@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec3@ac-rennes.fr) .